

**1Département de la Charente-Maritime
Commune de SOUBRAN**

**SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023
à 20h00
à la Mairie de Soubran**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de convocation du conseil municipal : le 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures,
Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, le maire,

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes MAINGOT Maud, KLINUSKI Céline, JEANNEAU Christelle, Mrs RIPPE François, PERODEAU Bernard, ARDOUIN Nicolas,

Absents :

Mrs PLAT Frédéric, SAMSON Thierry,

Pouvoirs : Mr PLAT Frédéric donne pouvoir à Mme JEANNEAU Christelle

La séance débute à 20h05.

Mme KLINUSKI Céline est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibération à l'ordre du jour :**
- **Autorisation d'ester en justice**

Mme le Maire informe le conseil qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour.
A ce titre, Mme le Maire demande à Mme JEANNEAU Christelle si elle compte assister et rester à la séance.
Mme JEANNEAU Christelle répond que si Mme le Maire veut qu'elle sorte pendant qu'elle parle, il n'y a aucun souci et que par contre pour le vote elle veut que Mme le Maire la fasse entrer.

Mme le Maire indique à Mme JEANNEAU Christelle qu'en sa qualité de Conseillère Municipale concernée par le sujet, elle ne devrait assister ni au débat ni au vote.

Mme JEANNEAU Christelle répond qu'elle peut voter, pas de problème et que de plus, elle a le pouvoir de Mr PLAT Frédéric.

Mme le Maire précise que cela sera inscrit à la délibération, au procès-verbal et qu'elle en fera part à la sous-préfecture.

Mme le Maire informe le conseil qu'il va délibérer sur ce point.

Mme JEANNEAU Christelle se lève,

Mme le Maire : « Tu es partie ? »

Mme JEANNEAU Christelle : « Tu m'as dit qu'il fallait que je sorte, je sors, je t'ai dit que c'était que pour le vote. »

Mme le Maire : « De toute façon que tu sois là pour le vote »

Mme JEANNEAU Christelle : « Ah bah c'est différent, après le vote il est sur l'autorisation d'ester, c'est autre chose. Si tu veux débattre il n'y a pas de problème je sors, et je suis consentante là-dessus, il n'y a pas de problème. Après c'est pour le vote je t'ai bien dit le vote. C'est bien ce que j'ai dit ? »

Mme JEANNEAU Christelle sort de la salle du conseil à 20h09.

Mme le Maire reprend.

L'objet c'est la défense des intérêts de la Commune de SOUBRAN dans le cadre du recours contentieux engagé par Mme Christelle JEANNEAU devant le Tribunal Administratif de POITIERS. Mme le Maire explique au conseil que s'il est réuni ce soir c'est pour pouvoir l'autoriser à ester en justice pour répondre à cette requête.

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont quelques choses à ajouter.

Tout le conseil répond que non.

Mme le Maire : « Christelle peut revenir quand bien même elle ne devrait pas, comme elle veut, on va lui demander. »

Mme le Maire demande à Mme KLINUSKI Céline de noter sur le procès-verbal que Mme JEANNEAU Christelle est sortie pour le débat et qu'elle demande à revenir pour le vote malgré les informations données sur le fait qu'elle ne peut pas voter.

Mme JEANNEAU Christelle rejoint la séance.

Mme le Maire prend la parole mais est interrompue par Mme JEANNEAU Christelle :

« Parce que pour toi..., je prends la parole, je n'ai pas le droit de vote ? »

Mme le Maire : « Non ! »

Mme JEANNEAU Christelle : « Bon bah, je ressors, votez. Je reviendrai après. »

Mme JEANNEAU Christelle quitte la salle du conseil.

Le Conseil passe au vote.

Mme le Maire demande qui est pour :

4 Conseillers et Mme le Maire votent pour soit 5 voix.

Mme KLINUSKI Céline demande pour le pouvoir de Mr PLAT Frédéric.

Mme le Maire répond qu'il est pour Christelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'autoriser Mme le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de POITIERS ainsi que devant toute juridiction qu'aurait connaissance de la présente affaire et de désigner Maître Thierry GROSSIN-BUGAT Avocat au barreau de BORDEAUX pour représenter la Commune pour les procédures à intervenir.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Mme JEANNEAU Christelle rejoint le Conseil.

DIVERS :

* Mme le Maire signifie que la Commune a déposé un recours gracieux pour la sécheresse et la réhydratation des sols.

Une décision est en attente.

*Mme KLINUSKI Céline informe l'assemblée que le 1^{er} Conseil d'école a eu lieu le 07 novembre.

Le RPI compte 79 élèves dont 49 divisés en 2 classes à SOUBRAN.

Le projet d'école pour SOUBRAN est d'emmener ses 2 classes au PUY DU FOU, avec une participation des parents qui s'élèverait à 146 €/enfants.

Mme KLINUSKI Céline avertit le Conseil qu'une demande de subvention sera sûrement demandée.

Le marché de Noël aura lieu le 19 décembre à BOISREDON.

Un cycle rugby sera mis en route janvier/février 2024 avec des intervenants du Club Pontois.

Le spectacle de fin d'année a été fixé au 14 juin 2024.

Quelques demandes de travaux :

- Porte qui ne ferme plus à voir en urgence.

Mme le Maire dit que c'est en cours et qu'il faut changer la porte.

- Changement des stores côtés fenêtres.
- Mettre l'eau chaude au petit lavabo dans la salle des maîtresses et une petite étagère au-dessus.
- La poignée d'un volet roulant qui est cassée.
- Peinture à refaire.
- Panneaux en liège dans la classe CE1/CE2.
- 2 poubelles pour le tri.
- Contacter l'APAVE pour vérification du panier de basket.
- Revoir l'alarme et achat d'un panneau de rassemblement.

Mme le Maire parle également du plan d'évacuation à revoir avec la directrice.

Mme JEANNEAU Christelle demande ce qu'il en est des lavabos qui étaient à changer dans la salle de garderie faute de conformité.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas eu de demandes supplémentaires à ce sujet et qu'il y a eu de gros travaux entrepris dans la cuisine de la cantine.

De plus, elle informe que la climatisation est en cours de montage dans les 2 classes et dans la salle de restauration scolaire.

Mme le Maire veut parler d'une affaire en cours, mais informe Mme JEANNEAU Christelle qu'elle ne peut pas parler de cela devant elle.

Mme le Maire dit que c'est le dernier point avant de clore la séance.

Mme JEANNEAU Christelle demande pour prendre la parole.

Dans plusieurs établissements scolaires a été mis en place le dispositif « Plan Vigipirate ».

Elle nous rappelle qu'il y a 6 ans, l'ancien Conseil Municipal avait été confronté au même problème et que des dispositions avaient été prises. Aujourd'hui, le problème est le même depuis avant les vacances et que le Conseil ne s'est pas rassemblé pour en parler.

Mme JEANNEAU Christelle explique qu'il faut fortement s'en intéresser.

Mme KLINUSKI Céline répond que la mairie n'a pas eu de directives particulières de la préfecture.

Mme le Maire évoque les dispositifs qui sont actuellement en place :

- Fermeture de l'école pendant les cours ;
- Les parents ont obligation de sonner pour récupérer leurs enfants ;
- Filtrage à l'entrée et à la sortie de l'école ;

Mme KLINUSKI Céline évoque aussi le PPMS mis en place par l'école.

Mme JEANNEAU Christelle explique qu'il y a 6 ans les directives étaient de ne pas se garer auprès des écoles, elle explique que l'on ne sait pas à quoi on peut être confronté. Elle pense qu'il serait

judicieux de mettre des barrières aux abords de l'école ou de créer un aménagement qui pourrait « couper » l'envie à autrui de faire quelque chose de mauvais.

Mme le Maire répond que l'on va y réfléchir.

Mme JEANNEAU Christelle dit qu'il faudrait en parler avec les maîtresses.

Mme le Maire raconte sur un ouï-dire qu'il y aurait eu un incident ce soir au collège de MONTENDRE.

Mme JEANNEAU Christelle est d'autant plus réconfortée dans ses paroles au vu du dernier commentaire de Mme le Maire.

Mr PERODEAU Bernard demande depuis combien d'année la France est « sous » ce dispositif.

Mme le Maire répond que le Plan Vigipirate n'a pas été levé mais que cette fois-ci, il est renforcé.

Mme JEANNEAU Christelle explique qu'au dernier Plan Vigipirate, la commune avait mis des jardinières devant l'école pour éviter les voitures bâliers.

Mme le Maire propose d'appeler la préfecture dans les plus brefs délais pour connaître les mesures exactes de ce Plan Vigipirate.

À ce jour, il y a un affichage sur chaque porte de l'école.

Ce point étant vu, Mme le Maire demande s'il y a autre chose.

Mme KLINUSKI Céline veut évoquer un point mais ne peut le faire en présence de Mme JEANNEAU Christelle.

Mme JEANNEAU Christelle évoque le droit de réserve. Elle explique qu'au niveau d'une commune, la confidentialité doit être de mise, que ce qui se dit en réunion ne doit pas être divulgué aussi bien pour le professionnel que pour le privé.

Mme le Maire lui répond que les points qui vont être évoqués n'ont rien à voir avec la vie professionnelle et/ou personnelle mais qu'elle est concernée dans des affaires en cours.

Mme JEANNEAU Christelle quitte la salle du Conseil définitivement.

Mme le Maire informe le Conseil qu'un signalement au Procureur de la République a été fait à l'encontre d'un administré.

L'enquête est en cours. Le Procureur de la République et les gendarmes de JONZAC font leur travail.

Mme KLINUSKI Céline prend la parole en tant que Présidente du SIVS.

Elle rappelle au Conseil qu'un ancien agent a mis le SIVS au Tribunal Administratif de POITIERS.

Il a fallu engager un avocat qui a demandé au SIVS plusieurs pièces pour notre défense.

Il s'est révélé que certaines de ces pièces fournis à l'avocat n'étaient pas conformes.

Le SIVS a été également dans l'obligation d'effectuer un signalement au Procureur de la République à l'encontre de l'ancienne Présidence du SIVS du mandat 2014/2020.

L'affaire est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Maud MAINGOT



La secrétaire de séance
Céline KLINUSKI